



# L'@lternative garennoise

Numéro 10 - Août 2010

Parti Socialiste de La Garenne-Colombes

## Les Garennois n'ont toujours pas de quotient familial pour la restauration de leurs enfants

*Communiqué de presse des élus de gauche du conseil municipal*

La Ville de La Garenne-Colombes est la seule du département des Hauts-de-Seine à ne pas avoir mis en place le quotient familial pour la restauration scolaire. Le tarif unique est de 3,42 euros, quel que soit le revenu de la famille. Au Conseil municipal du 1er juillet 2010, le maire UMP a voulu faire croire qu'il mettait enfin en œuvre le quotient familial. Ce fut une occasion ratée.

Sans aucune concertation, ni avec les parents d'élèves, ni avec les membres de l'opposition, le système proposé prévoit que les familles paient dès la rentrée un tarif compris entre 2,82 et 3,52 euros. Avec la grille fournie, pour payer le tarif "bas", il ne faut pas dépasser un revenu net mensuel imposable par famille de 520 € (base 2 parents, 2 enfants). Ce tarif ne concerne donc qu'une infime minorité de Garennois. Pour la droite locale, les familles les plus aisées verront leur tarif augmenter de 10 centimes d'euros seulement, alors que pour la grande majorité des parents d'élèves, ce quotient ne changera rien. Quant aux familles les plus en difficulté, elles continueront à acquitter un tarif prohibitif.

Dans les autres villes du département les tarifs s'échelonnent entre 0,16 centimes et 5 euros.

Philippe Juvin vient une nouvelle fois d'illustrer sa conception de la solidarité. Il communiquera partout qu'il a institué le quotient familial pour la restauration scolaire : ce n'est que de la communication.

Les élus de gauche du Conseil municipal - Christophe Macé, Françoise Bavcevic, Vincent Fouliard et Adélaïde Naturel - continueront à se battre pour que les Garennois bénéficient d'un quotient familial pour la restauration scolaire.

### TARIFS DE CANTINE : LA GARENNE BONNET D'ÂNE

PRIX D'UN REPAS	Courbevoie	Bois-Colombes	Colombes	Moyenne de ces 3 villes	La Garenne
Tarif minimum	0,50 €	1,37 €	0,69 €	0,85 €	2,82 €
Tarif maximum	4,15 €	3,57 €	4,83 €	4,18 €	3,52 €

BUDGET MENSUEL POUR 2 ENFANTS SOIT 16 REPAS CHACUN	LA GARENNE-COLOMBES		Avec un vrai quotient, en appliquant le tarif moyen ci-dessus
	Avant quotient	Avec faux quotient	
Famille Monoparentale, SMIC	109,44 €	90,24 €	27,20 €
Couple, 8000€ nets/mois	109,44 €	112,64 €	133,76 €

Avec l'application d'un vrai quotient familial, la famille à petit budget économiserait encore 63 € mensuels, la famille plus « favorisée » débourserait quant à elle 21 € de plus.

*Est-ce si choquant?*

## QUESTIONS À VINCENT FOULIARD

Conseiller Municipal



**Pourquoi le quotient familial pour la restauration scolaire vous paraît-il être une mesure indispensable à mettre en place ?**

*Il s'agit tout simplement d'une mesure d'équité. C'est un système solidaire et responsable : loin de l'assistanat, il préserve le lien social en demandant à chacun une contribution conforme à ses moyens, comme cela est le cas pour nos cotisations sociales ou les impôts sur le revenu. Cette mesure dépasse largement les clivages politiques. En effet, l'ensemble des communes de notre département, de droite comme de gauche, applique cette mesure, à l'exception de La Garenne. Philippe Juvin lui-même a voté en 2006, en tant que conseiller général, cette mesure pour les collèges du département !*

**En quoi le système proposé par le maire est-il critiquable ?**

*Sur la méthode d'abord. Nous sommes mis devant le fait accompli. Aucun élément ne nous a été transmis en amont, qui nous aurait permis de contribuer à ce projet, et ce malgré ma demande insistante. De même,*

*aucune donnée statistique ne nous est communiquée, et aucune méthodologie ne nous est présentée. Nous sommes donc sur une démarche d'affichage, qui, privilégiant la communication, vide la mesure de tout sens et de toute pertinence.*

*Sur le fond, ensuite, les tranches de quotient ne correspondent à aucune réalité sociologique, La variation des tarifs est infime au regard de ce que l'on doit attendre d'un vrai quotient. Deux exemples : du tarif minimum au tarif maximum, le taux de réduction est de 20% à La Garenne, là où il devrait se situer aux environs de 70%. De même, le tarif minimum - 2.82 € ! - coûte dans la plupart des cas moins de 1 € dans les autres communes, Pour mémoire M. Juvin a voté un tarif plancher de 0.46 € pour les collèges au Conseil Général. Où est sa logique ?*

**Que proposez-vous ?**

*Très simplement, nous souhaitons reprendre à zéro le dossier, dans une démarche concertée et méthodique. D'abord en repensant la grille des revenus, afin de la rendre plus adaptée à la sociologie de notre ville, puis en retravaillant les tarifs, avec l'objectif d'un taux de réduction de 70% du tarif le plus haut à celui le plus bas.*

## PHILIPPE JUVIN : L'ART DE LA CONTRADICTION

**Décidément Philippe Juvin n'en est pas à une contradiction près :**

**Nationalement il est contre la hausse des impôts...**

... mais augmente chaque année les impôts locaux en tant que Maire de La Garenne.

**Il prône le non cumul pour que les députés européens se consacrent exclusivement à leur mandat à Strasbourg...**

... mais décide de rester Maire de la Garenne-Colombes, tout en exerçant une activité professionnelle prenante comme chef des urgences à l'hôpital Beaujon.

**Il considère que consacrer plus de 10 000 € du budget de la ville à la mise en place du quotient familial serait déraisonnable...**

... mais n'hésite pas à se faire offrir une voiture de fonction d'une valeur de 46 000 € par les contribuables.

**Pour le paiement de la restauration scolaire, il a voté en tant que conseiller général des Hauts-de-Seine l'instauration d'un quotient familial pour la cantine scolaire des collégiens...**

...mais persiste à refuser de le mettre réellement en place pour celle des écoles maternelles et élémentaires de La Garenne-Colombes.

**Pourquoi le voter au Département et ne pas le mettre en place dans les mêmes modalités à La Garenne-Colombes ?** Ce dernier exemple peut également être étendu à la création du quotient familial pour les lycéens. En effet, les conseillers régionaux UMP ont approuvé la proposition du Président du Conseil régional.

**Il ne s'agit donc pas d'une question d'étiquette politique mais de bon sens et de justice sociale.**



**Christophe MACÉ**  
Conseiller Municipal